



Communiqué de presse

Paris, le 19 janvier 2011

Mobilisation des organisations œuvrant pour la responsabilité sociale des entreprises qui interpellent le Premier Ministre pour faire respecter l'article 225 de la loi de Grenelle 2.

Par le biais d'une lettre ouverte, les principales organisations engagées en faveur de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) demandent à M. Fillon¹ de respecter les engagements que la France a pris en adoptant la loi Grenelle 2.

Le dispositif d'encouragement de la RSE adopté au sein de la loi Grenelle 2 reprend les engagements du Grenelle de l'environnement sur la gouvernance. Il renforce la pertinence et la fiabilité des informations sur les performances sociales et environnementales des entreprises devant figurer dans le rapport de gestion. Ce dispositif est d'ailleurs considéré comme innovant en Europe.

Malheureusement, cet article voté en juillet 2010 a été amputé deux mois plus tard par le biais d'un cavalier législatif introduit par voie d'amendement au Sénat dans l'article 32 de la loi de régulation bancaire et financière, qui supprime la faculté qui était ouverte aux Institutions Représentatives du Personnel aux organisations de la société civile d'insérer leur avis dans le rapport de gestion.

De surcroît, le processus d'élaboration du décret qui doit définir les modalités d'application de l'article en question, demeure toujours bloqué au niveau ministériel à cause d'un lobbying permanent de certaines entreprises cherchant à réduire la portée du texte et du fait de désaccords manifestes entre les différentes administrations concernées. La transparence et la concertation qui avaient présidé à l'élaboration du Grenelle de l'environnement sont bafouées.

Ce contexte inquiétant conduit les organisations de la société civile et les entreprises qui se sont sincèrement engagées sur le sujet à solliciter publiquement l'intervention du Premier Ministre afin de veiller au respect des engagements inscrits dans la loi et de permettre la construction d'un modèle économique responsable et durable.

Contact presse: Layla Mathieu : 01 48 24 31 37 / mathieu@oree.org

¹ Lettre ouverte en pièce jointe.

LETTRE OUVERTE
à Monsieur François Fillon, Premier Ministre

De nombreuses organisations engagées en faveur de la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) demandent aux pouvoirs publics de respecter l'esprit et la lettre de la loi Grenelle II lors de la rédaction de ses décrets d'application

Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations que nous représentons, attentives à la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), sont extrêmement inquiètes de la manière dont le processus de mise en œuvre de la loi Grenelle II est mené aujourd'hui.

La France s'est dotée d'un dispositif d'encouragement à la RSE notamment via l'article 225 de la loi Grenelle II qui reprend les engagements du Grenelle de l'environnement sur la gouvernance des entreprises. Cet article tire les leçons du bilan public d'application de la loi NRE réalisé en 2009, sur les rapports publics des entreprises. Il renforce la pertinence et la fiabilité des informations sur les performances sociales et environnementales des entreprises devant figurer dans le rapport annuel de gestion. Il dote ainsi la France d'un dispositif qui, bien qu'insuffisant, lui permet d'être considérée à l'étranger comme un pays innovant en la matière.

Malheureusement, cet article voté en juillet 2010 lors de l'adoption de la loi Grenelle II, a été amputé deux mois plus tard par le biais d'un cavalier législatif introduit par voie d'amendement au Sénat dans l'article 32 de la loi de régulation bancaire et financière, qui supprime la faculté qui était ouverte aux Institutions Représentatives du personnel (IRP) et aux organisations de la société civile d'insérer leur avis dans le rapport de gestion. Par ailleurs, le décret fixant les modalités d'application de l'article 225 n'a toujours pas été publié alors que les entreprises devront rendre des comptes sur leur exercice 2011. Sous la pression d'un lobbying permanent de l'AFEP (Association française des entreprises privées), qui cherche à réduire la portée du texte, et du fait de désaccords manifestes entre les différentes administrations concernées, le processus d'élaboration du décret est bloqué. La transparence en matière de concertation qui avait présidé à l'élaboration du Grenelle de l'environnement est bafouée.

La loi, adoptée par le biais d'un processus parlementaire démocratique et républicain, risque sur ce point de perdre l'essentiel de sa portée. Cette situation empêcherait la société civile d'évaluer le respect des engagements des entreprises alors même que les atteintes aux droits sociaux, à l'environnement et aux droits humains ne cessent pas, et annihileraient les efforts de celles qui se sont sincèrement engagées sur le sujet.

Ce contexte inquiétant nous conduit à solliciter publiquement votre intervention. Nous vous demandons solennellement de veiller à l'application de la loi et de promouvoir son esprit, afin de doter la France d'une politique ambitieuse d'encouragement de la RSE.

Dans une récente déclaration vous avez affirmé qu' « une meilleure régulation sociale de la mondialisation est possible et elle est nécessaire » et que la France mettra ce sujet « au cœur de la Présidence française du G20 »². La crédibilité de la France serait en cause aux yeux des autres Etats du G20 si notre pays revenait en arrière sur les engagements du Grenelle de l'environnement.

Afin de respecter les engagements inscrits dans la loi, et de permettre la construction d'un modèle économique responsable et durable, nous vous demandons de prendre les initiatives suivantes :

² Discours prononcé lors du colloque « Nouveau monde, nouveau capitalisme » le 6 janvier 2011 au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

- a) D'organiser une consultation publique et transparente qui associe les acteurs à la rédaction du décret;
- b) De publier le décret dans les deux mois à venir. Celui-ci devra respecter les engagements démocratiquement souscrits lors du Grenelle II, notamment en matière de périmètre des informations, de contenu de ces dernières, de concertation avec les parties prenantes, de crédibilisation des démarches et informations et de vérification des données extra financières pour en assurer leur fiabilité;
- c) De prévoir des réunions de suivi de l'application du décret avec les parties prenantes mobilisées dans le cadre du Grenelle II.

Au-delà de nos différences, nous avons décidé de nous coordonner pour porter les ambitions d'une démarche française de la RSE et nous souhaitons que vous demandiez aux ministres compétents de nous recevoir dans les meilleurs délais.

Signataires :

Forum citoyen pour la responsabilité sociale de l'entreprise

- Bernard Pinaud, Délégué Général, **CCFD-Terre Solidaire**
- William Bourdon, Président, **Sherpa**
- Jean-Paul Sornay, Président, **Peuples Solidaires**
- Anne Bringault, Directrice, **Les Amis de la Terre France**
- Marie-Laurence Bertrand, Membre de la commission exécutive, **CGT**
- Patrick Pierron, Secrétaire national, **CFTD**
- François Soulage, Président, **Secours Catholique/Caritas France**
- Bruno Genty, Président, **France Nature Environnement**

Maité Errecart, Présidente, **Collectif Ethique sur l'Etiquette**

Ghislaine Hierso, Présidente, **Association Orée**

Patrick D'Humières, Président, **Institut RSE management**

Jacques Huybrechts, Directeur, **Entrepreneurs d'avenir**

Michel Meunier, Président, **Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD)**

Joaquin Munoz, Directeur Général, **Max Havelaar France**

Serge Orru, Directeur Général, **WWF France**